



D.E.C.

Diplôme d'Expertise Comptable

RNCP 35043 – Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/25

Objectifs :

Devenir expert-comptable

Public visé et pré-requis :

Experts-comptables stagiaires.

Pour être candidat au DEC, il faut être titulaire du DESCF ou du DSCG et avoir effectué un stage professionnel d'au moins 3 ans validé.

Outils et méthodologie pédagogique :

Codes de déontologie, Normes professionnelles, Mémentos comptables, sociétés commerciales, droit fiscal, droit social, associations, Codes de commerce, Questionnaires de travail, Lettres types, RF comptable, Documentation sur le contrôle interne

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques des formateurs, les méthodes et supports utilisés.

Suivi de la réussite aux diplômes d'Etat et de l'intégration professionnelle.

Moyens d'encadrement de la formation :

L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permet l'ancrage en temps réel. Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques.

Vidéo-projection. Supports de cours délivrés à chaque participant. Travaux pratiques.

Durée et lieu de la formation

7 journées de formation et un accompagnement individualisé pour la rédaction du mémoire

La formation théorique se déroule indifféremment au 36 bis boulevard Haussmann, au 34 boulevard Haussmann ou au 32 bis, boulevard Haussmann – 75009 PARIS

Possibilité de suivre les cours à distance grâce à une connexion avec votre ordinateur ou votre smartphone.

Modalités et délais d'accès :

Inscription directe via son CPF - www.moncompteformation.gouv.fr/

Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO : demande OPCO à effectuer un mois avant le démarrage de la session

Accessibilité :

Les locaux de l'INES sont accessibles aux personnes en situations de handicap.

Le référent handicap est disponible pour accompagner ces personnes dans la mise en place des aménagements spécifiques nécessaires et les assister dans leurs démarches administratives.

Contenu de la formation : (extrait) du référentiel de formation

Epreuve écrite n° 1 : Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes : 16 heures

Compétences : être capable de comprendre une situation réelle complexe pour porter un jugement sur les comptes annuels dans le domaine de l'audit

Montrer que l'expérience acquise au cours du stage professionnel autorise le candidat à aborder et à traiter les missions d'un professionnel comptable indépendant

Démontrer des aptitudes à développer une réflexion personnelle originale sur une question de gestion large

Connaître les règles qui gouvernent l'expertise comptable et le commissariat aux comptes



Exercice de la profession :

Connaître le cadre et les conditions d'exercice des missions

- Organisation de la profession
- Accès à la profession
- Nomination, lettre de mission, cessation des fonctions
- Mode d'exercice de la profession (individuel, cabinet, réseau)
- Rémunération
- Particularités du commissariat aux comptes : non immixtion, délit d'entrave, exercice collégial, indépendance
- Particularités de l'expertise comptable

Éthique, déontologie et règlementation :

Connaître et savoir appliquer les éléments fondamentaux des normes de comportement et des autres textes liés à l'éthique

- Cadre légal et réglementaire
- Code de déontologie des experts-comptables
- Code de déontologie des commissaires aux comptes
- Code d'éthique de la profession comptable de l'International Federation of Accountants

Contrôle de qualité :

Cadre et modalités de la supervision publique et du contrôle de qualité

- Le système de supervision publique
- Le contrôle de qualité
- Les démarches internes mises en place par les cabinets ou réseaux

Responsabilité du professionnel :

La mise en cause de la responsabilité du professionnel (personnes physiques et personnes morales)

- Responsabilités civile, pénale et disciplinaire
- Complicité

Epreuve écrite n° 2 : révision légale et contractuelle des comptes : 32 heures

Compétences : être capable de comprendre une situation réelle complexe pour porter un jugement sur les comptes annuels dans le domaine de l'audit

Montrer que l'expérience acquise au cours du stage professionnel autorise le candidat à aborder et à traiter les missions d'un professionnel comptable indépendant

Démontrer des aptitudes à développer une réflexion personnelle originale sur une question de gestion large

Cadre général de la mission :

Définir les différentes formes de missions, distinguer contrôle légal des comptes, révision contractuelle, analyse et diagnostic

- Le marché de l'audit
- Les différentes missions et leurs acteurs
- L'intérêt général
- Objectifs des missions
- Cadre conceptuel des interventions ; les missions normalisées
- Limites inhérentes à l'audit et conséquences du défaut de mise en œuvre d'un audit conformément aux normes applicables

Contrôle interne :

Définitions et principes du contrôle interne, les domaines d'application

- Objectifs du contrôle interne
- Cadres conceptuels du contrôle interne
- Place de l'appréciation du contrôle interne dans la mission d'audit
- Techniques d'appréciation du contrôle interne

La mission d'audit :

connaître et savoir appliquer les textes relatifs à la mission d'audit de comptes individuels ou consolidés, y compris au sein d'un univers informatisé

- Normes d'exercice professionnel
- Normes d'audit internationales
- Bonnes pratiques professionnelles
- Acceptation et poursuite de la mission
- Prise de connaissance de l'entité et évaluation du risque d'anomalies significatives



- Réponses à l'évaluation du risque d'anomalies significatives
- Rapports et communications
- Documentation des travaux et supervision

Autres missions :

Les professionnels comptables exercent, outre l'audit, de nombreuses missions couvertes par les référentiels normatif et déontologique

Audit et examen limité de certaines entités :

Montrer l'adaptation de ces deux missions quand elles sont exercées au sein d'entités spécifiques

- Audit d'une banque
- Audit d'une compagnie d'assurance
- Audit d'une association

Epreuve n° 3 : Rédaction et soutenance d'un mémoire : 60 heures

Compétences : être capable d'identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français. Adopter une démarche d'analyse et de conseil. Proposer de manière structurée un outil, une démarche, une méthodologie de nature à répondre à une problématique liée à la gestion des entreprises ou à la profession comptable

Présentation de la méthodologie

Définition du sujet de recherche

Aide à la rédaction de la notice et du plan

- Aide à la recherche d'un thème à partir de la formation et de l'expérience professionnelle de chacun
- Méthodologie d'approche du sujet
- Définition de la problématique
- Aide à la rédaction de la notice, du plan et de la bibliographie
- Assistance dans le dépôt de la demande d'agrément à la Maison des examens tant sur le fond que sur la forme.

Aide à la rédaction du mémoire

- améliorer l'argumentation,
- équilibrer les différentes parties,
- vérification du fond et de la forme

Préparation de la soutenance

- Présentation et méthodologie de l'épreuve.
- Soutenances du mémoire devant un jury avec un compte rendu détaillé de la prestation
- Participation en qualité de jury à la soutenance des autres participants

Informations complémentaires fiche RNCP35043 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35043/>



Les formateurs :

NOM - PRENOM	UE enseignée	Diplômes - Formation
BARBE Odile	E3	Expert-comptable
EMMERICH Jean-Pierre	E1	Expert-comptable
JAHIER Hervé	E3	Agrégation économie-gestion, expert-comptable
MIFETOU Chantal	E2	Expert-comptable
PENHOAT Claude	E1	Expert-comptable

Indicateurs de performance :

Taux d'obtention des diplômes : DCG : 81 % - DSCG : 84 %

Taux de poursuite d'études (étudiants en dernière année de DCG) : 97 %

Taux d'interruption en cours de formation (moyenne DCG/DSCG) : 7,20 %

Taux d'insertion professionnelle à la suite de la préparation au DSCG : 90 %

Contact :

Marie-Hélène RECORDA
01 42 46 24 64
contact@ines-expertise.fr

Tarifs :

Nous consulter

Effectifs :

Nombre de stagiaires par groupe :

Epreuve 1 : 20

Epreuve 2 : 20

Epreuve 3 : 12